

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 956 du Code municipal, le budget 2020 de la municipalité de Saint-Isidore (incluant le programme triennal d'immobilisations) sera adopté lors d'une séance portant exclusivement sur le budget qui aura lieu mercredi, le 18 décembre 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil municipal située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette séance.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-neuvième (19^e) jour de novembre deux mille dix-neuf (2019).



Marc-Antoine Tremblay
Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, résidant à Lévis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le dix-neuvième (19^e) jour du mois de novembre 2019, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 novembre deux mille dix-neuf (2019).



Marc-Antoine Tremblay
Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim